

Hérault, l'élue PS a détourné 340000 euros : amende de 4000 euros non inscrite au casier judiciaire

écrit par Christine Tasin | 17 août 2016

[Région : les mauvais comptes de l'élue Béatrice Négrier - Midi Libre](#)

www.midilibre.fr/2016/07/29/les-mauvais-comptes-de-beatrice-negrier,1372993.php

29 juil. 2016 - L'élue régionale **Béatrice Négrier** a été condamnée fin mai à une amende de 4 000 € pour abus de confiance. Une amende de 4 000€ pour ...

[Béatrice Négrier discrètement condamnée pour ... - Lengadoc Info](#)

www.lengadoc-info.com > Politique ▼

27 juil. 2016 - Le 24 mai dernier, le maire de Plaissan (Hérault), **Béatrice Négrier** (PS), était appelé à la barre du tribunal correctionnel de Montpellier pour ...

[Béatrice Négrier discrètement condamnée pour ... - France en Colère](#)

france-en-colere.fr/beatrice-negrier-discretement-condamnee-detournement-de-fonds ▼

30 juil. 2016 - Le 24 mai dernier, le maire de Plaissan (Hérault), **Béatrice Négrier** (PS), était appelé à la barre du tribunal correctionnel de Montpellier pour ...

[Une Vice-présidente \(PS\) De La Région Occitanie Condamnée Pour ...](#)

france3-regions.blog.francetvinfo.fr/.../une-vice-presidente-ps-du-conseil-regional-co... ▼

29 juil. 2016 - Pendant plusieurs mois, **Béatrice Négrier** a confondu son compte bancaire personnel avec celui de son ancien parti (le MRC de Jean-Pierre ...

[La vice-présidente PS de la région Occitanie condamnée pour abus ...](#)

lelab.europe1.fr/la-vice-presidente-mrc-de-la-region-occitanie-condamnee-pour-abus-... ▼

31 juil. 2016 - C'est une condamnation pour le moins discrète qui a frappé **Béatrice Négrier**. La vice-présidente PS de la région Languedoc-Midi-Pyrénées, ...

Béatrice Négrier ? Une élue exemplaire... Maire de Plaissan et vice-Président de la région Occitanie avait des petits soucis personnels, « une année noire », elle s'était donc sentie obligée de renflouer son compte bancaire.

Pendant plusieurs mois, **Béatrice Négrier** a confondu son compte bancaire personnel avec celui de son ancien parti (le MRC de Jean-Pierre Chevènement) et d'une association, *Ensemble et solidaires pour Saint-André*.

Toujours est-il que les 340000 euros ont été détournés. Elle en a remboursé une bonne partie, cela expliquerait ma mansuétude des juges ?

La lame n'est pas tranchante. Et pour cause. **Béatrice Négrier a remboursé une partie des sommes détournées.**

Selon son avocate, 316 000 euros sont retournés dans les caisses du MRC et de l'association *Ensemble et Solidaire pour Saint André*.

L'avocate de Béatrice Négrier justifie le comportement de sa cliente par des retards dans le remboursement de frais de campagne et « *un manque d'argent à titre personnel* ». L'élue socialiste a donc inventé une forme « originale » de financement : **le prêt sans l'accord du « prêteur » et à taux zéro.**

L'existence d'un remboursement évacue l'hypothèse d'un enrichissement personnel. C'est ce qui explique (très probablement) la « compréhension » du juge. Mais, sur le fond, la méthode est franchement douteuse.

<http://france3-regions.blog.francetvinfo.fr/midi-pyrenees-politiques-france3/2016/07/29/une-vice-presidente-ps-du-conseil-regional-condamnee-pour-abus-de-confiance.html>

Des scandales, dans cette affaire, il y en a un paquet.

La modicité de l'amende, l'inéligibilité demandée qui disparaît. Une voleuse de haut vol va donc pouvoir continuer à vice-présider la Région et accomplir son mandat de Maire...

Et le silence complice de tous les medias... Voici ci-dessous la capture google des relais nationaux... Imaginez une seconde qu'un simple petit conseiller régional FN ait détourné le dixième de ce qu'a détourné Béatrice Négrier... Imaginez une seconde.

Région : les mauvais comptes de l'élue Béatrice Négrier - Midi Libre

www.midilibre.fr/2016/07/29/les-mauvais-comptes-de-beatrice-negrier,1372993.php

29 juil. 2016 - L'élue régionale **Béatrice Négrier** a été condamnée fin mai à une amende de 4 000 € pour abus de confiance. Une amende de 4 000€ pour ...

Béatrice Négrier discrètement condamnée pour ... - Lengadoc Info

www.lengadoc-info.com > Politique ▼

27 juil. 2016 - Le 24 mai dernier, le maire de Plaissan (Hérault), **Béatrice Négrier** (PS), était appelé à la barre du tribunal correctionnel de Montpellier pour ...

Béatrice Négrier discrètement condamnée pour ... - France en Colère

france-en-colere.fr/beatrice-negrier-discretement-condamnee-detournement-de-fonds ▼

30 juil. 2016 - Le 24 mai dernier, le maire de Plaissan (Hérault), **Béatrice Négrier** (PS), était appelé à la barre du tribunal correctionnel de Montpellier pour ...

Une Vice-présidente (PS) De La Région Occitanie Condamnée Pour ...

france3-regions.blog.francetvinfo.fr/.../une-vice-presidente-ps-du-conseil-regional-co... ▼

29 juil. 2016 - Pendant plusieurs mois, **Béatrice Négrier** a confondu son compte bancaire personnel avec celui de son ancien parti (le MRC de Jean-Pierre ...

La vice-présidente PS de la région Occitanie condamnée pour abus ...

lelab.europe1.fr/la-vice-presidente-mrc-de-la-region-occitanie-condamnee-pour-abus-... ▼

31 juil. 2016 - C'est une condamnation pour le moins discrète qui a frappé **Béatrice Négrier**. La vice-présidente PS de la région Languedoc-Midi-Pyrénées, ...

Reste à espérer que les administrés de la voleuse, à Plassan, vont faire pression pour qu'elle démissionne... Et qu'au Conseil Régional il y aura une cabale contre elle, menée par les élus FN. Les seuls sur qui on puisse compter en l'occurrence.

En tout cas, la voleuse est sereine :

Pour Béatrice Négrier l'affaire est classée. L'élue héraultaise estime même qu'elle n'a jamais existé. Sur sa page Facebook, Béatrice Négrier a posté une mise au point :

“ *J'ai effectivement écopé d'une amende pour des faits datant de 2010. Une amende pour avoir effectué des transferts d'argent en espèces et rien d'autre car je n'ai lésé personne et surtout rien pris à personne ! Maintenant je termine mes courtes vacances et personne ne me fera baisser la tête ni apprécier les rares jours de repos que je m'octroie chaque été ».*

Contacté par France 3 Midi-Pyrénées, le cabinet de la présidente de Région, Carole Delga, n'a pas répondu à la sollicitation

En revanche, le président du groupe PS au Conseil Régional, Christian Assaf accepte de s'exprimer :

“ *Aucun commentaire sur une décision de justice. C'est une question de principe. A titre officiel, je peux simplement dire que j'ai pas eu l'occasion de discuter du sujet ni avec le groupe ni avec Béatrice Négrier ».*

Quant à la justice... quand je pense qu'un procureur de la République, le procureur de Belfort, avait requis – et obtenu- 3000 euros d'amende pour moi pour avoir simplement dit « l'islam est une saloperie »... Certes j'ai gagné en appel, mais tout de même.

27/07/2016 – 17h45 Plaissan (Lengadoc Info) – C'est une condamnation qui n'a pas fait beaucoup de bruit dans la région et pourtant l'affaire est loin d'être anecdotique. Le 24 mai dernier, le maire de Plaissan (Hérault), Béatrice Négrier (PS), était appelé à la barre du tribunal correctionnel de Montpellier pour une affaire de détournement de fonds. La somme escroquée s'élève à 340 000 €. Une somme

considérable que Béatrice Negrier a détourné au dépens du Mouvement Républicain et Citoyen, le parti fondé par Jean-Pierre Chevènement et dont Béatrice Négrier était membre, mais également d'une association pour enfants qu'elle présidait.

Béatrice Negrier « j'avais eu une année noire »

Devant les juges, le maire de Plaissan, qui est également vice-présidente de la région Occitanie en charge de l'emploi, de la formation professionnelle et de l'apprentissage, a reconnu qu'elle avait « eu une année noire ». Les 340 000 € détournés ont, en effet, servi à renflouer son compte bancaire personnel.

Dans cette affaire, le procureur de la République a requis une amende de 4 000 € et une peine de non éligibilité. Si le tribunal a confirmé l'amende de 4 000 € dans son verdict, il a également décidé que cette condamnation ne serait pas inscrite au casier judiciaire de Béatrice Negrier.

Mais le plus inquiétant dans cette affaire c'est qu'elle a été l'objet d'un silence total de la part de la presse locale. Alors que les condamnations en justice d'élus pour des délits financiers sont généralement largement commentées par la presse, dans ce cas là, on a comme l'impression que personne n'a souhaité en parler. A tel point que la personne qui a informé la rédaction de Lengadoc Info de cette affaire, avait auparavant contacté d'autres médias locaux, tous ont refusé de traiter l'affaire ou se sont abstenus de répondre.

<http://www.lengadoc-info.com/3774/politique/une-elue-socialiste-discretement-condamnee-pour-detournement-de-fonds/>